

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Garde réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet		
Construction d'un bâtiment logistique sur une plateforme existante localisé sur la commune de Croissy-Beaubourg.		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SCI PEC LOGNES	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mme Nathalie DOS SANTOS - Directrice Générale de la SASU PEC ARGAN HOLDCO, elle-même représentant la société PEC LOGNES	
RCS / SIRET	8 1 5 0 2 7 3 1 3 0 0 0 2 3	Forme juridique Société Civile Immobilière
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
39 (a et b) Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire	Création de 16 628 m ² de surface de plancher, sur un terrain d'assiette de 92 229 m ² . Démolition d'un bâtiment existant d'une surface totale de 12 371 m ² .	
1. b) ICPE soumises à Enregistrement	Le projet est concerné par la réglementation ICPE sous le régime de l'Enregistrement au titre de la rubrique ICPE n°1510, 2663, 2662, 1530 et 1532 ainsi que sous le régime de la Déclaration pour les rubriques ICPE n°2910 et 2925.	
4. Caractéristiques générales du projet		
<i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition.		
Le terrain sur lequel s'implante le projet comporte actuellement 2 bâtiments à usage logistique. L'un d'entre eux, occupé par La Poste, sera conservé, l'autre sera démoli afin de permettre l'implantation du projet, objet du présent dossier.		
Le bâtiment existant à démolir d'une surface totale de 12 371 m ² est constitué de :		
- 2 cellules de stockage et des locaux techniques, représentant une surface de 9 843 m ²		
- des bureaux et Locaux sociaux, d'une surface totale de 2 528 m ²		
Le bâtiment projeté représente une surface de plancher totale de 16 628 m ² et sera constitué de :		
- 3 cellules, pour les surfaces de plancher suivantes : Cellule 1: 5 897 m ² / Cellule 2: 5 897 m ² / Cellule 3: 3 932 m ²		
- 1 plot de bureaux / locaux sociaux au Nord de 571,5 m ²		
- 2 Locaux de charge, l'un de 200,5 m ² à l'Est et l'autre de 140,4 m ² au Sud		
- des locaux techniques d'une surface totale de 171 m ²		

4.2 Objectifs du projet

Le projet concerne la destruction d'un bâtiment logistique existant et vieillissant, et la construction d'un nouvel entrepôt logistique plus grand et plus adapté aux besoins contemporains. Le projet a pour objectif la création d'un bâtiment logistique composé de 3 cellules à usage de stockages pouvant accueillir divers produits concernés par les rubriques ICPE 1510, 2663, 2662, 1530 et 1532.

Le bâtiment est destiné à abriter des activités tertiaires en accompagnement des activités de réception, de stockage, de préparation et d'expédition de marchandises.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans un premier temps le bâtiment existant sera démolì.

Le chantier de construction durera au total 11 mois. La livraison du bâtiment projetée est prévue pour le deuxième trimestre 2020.

L'ensemble du chantier respectera des consignes environnementales strictes : tri et gestion des déchets, collecte et traitement des effluents, réduction des émissions sonores..

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau bâtiment permettra l'entreposage de divers produits présentant uniquement un caractère combustible. Ces produits seront stockés en rack.

Les locaux techniques présents seront les suivants : deux locaux de charge, un local sprinkler, un local TGBT, un local onduleur, un local transformateur et une chaufferie.

Les rejets aqueux de l'aire du projet seront collectés par des réseaux distincts selon leur nature :

- les eaux usées sanitaires : le réseau d'assainissement d'eaux usées de la commune.
- les eaux pluviales (EP) seront collectées par le réseau EP de la zone. Les eaux de voiries seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures,
- les eaux d'extinction d'incendie seront confinées dans un bassin de rétention. En cas d'incendie du bâtiment, une vanne située au niveau du point de rejet des EP et asservie au déclenchement du sprinklage permettra de placer le site sur rétention. Les eaux polluées seront alors retenues sur le site.

Le site sera équipé d'un parking pouvant accueillir des VL (véhicules légers). Des quais PL (Poids Lourds) seront aménagés à l'extrémité de chaque cellule en façade nord permettant les activités de réception et de livraison.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe aux dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de permis de construire et de démolir ainsi qu'à la réalisation d'un porter à connaissance qui sera instruit par la Direction Régionale et Interdépartementale de L'Environnement et de L'Énergie (DRIEE).

En effet, l'ensemble du site (les deux bâtiments existants) étant réglementé par les arrêtés préfectoraux n°05DAI2IC031 du 14 février 2005 et n°08DAIDD1IC262 du 14 août 2008 du fait de l'exploitation de la rubrique ICPE n°1510 sous le régime de l'Autorisation, le projet de construction du nouvel entrepôt logistique suite à la démolition de l'existant fait l'objet d'un dossier de porter à connaissance permettant de démontrer que les modifications projetées liées au réaménagement du site existant ne sont pas substantielles.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du bâtiment à démolir :	12 371 m ²
Surface plancher à construire :	16 628 m ²
Hauteur maximale de la construction projetée	13 m
Hauteur du bâtiment La Poste (non modifié dans le cadre du projet)	12,85 m
Emprise de la parcelle :	92 229 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

9, rue Pelloutier
77183 CROISSY-BEAUBOURG

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 3 7' 5 6 " 00E Lat. 4 8° 4 9' 4 5 " 50N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 7° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Croissy-Beaubourg est concernée par des PPRN Risque Mouvement de terrain (Sécheresse) et Risque Mouvement de terrain (Tassements différentiels - Argile) prescrits le 11/07/2001.</p> <p>La commune de Lognes n'est pas concernée par un PPRN ou PPRT.</p> <p>Ces PPRN n'ont pas été approuvés.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun prélèvement des eaux souterraines ou superficiels ne sera réalisé.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 le plus proche est le "Bois de Vaires-sur-Marne" (Directive Habitats - Identifiant n°FR1100819) localisé à plus de 5 km au nord du projet.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet utilisera de l'eau pour des usages domestiques uniquement. Il s'agira de prélèvements d'eau issue du réseau public. Aucun forage ou puits captant les eaux souterraines ne sera réalisé dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements seront effectués par déblais remblais à l'équilibre.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en un réaménagement d'un site d'activités existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans la zone Industrielle de Paris-Est développée depuis les années 1980.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention des risques technologiques n'est applicable sur la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention des risques naturels n'est applicable sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic prévisionnel des Poids-Lourds (PL) et des Véhicules Légers (VL) du projet ne sera pas significativement augmenté par rapport au trafic actuellement autorisé par l'arrêté préfectoral. En effet, la légère augmentation du trafic de véhicules lourds (+6 PL/jour) sera largement compensée par la baisse de trafic des véhicules légers (- 270 VL/jour).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La principale source de bruit sera la circulation des poids lourds. L'impact du bruit engendré sera limité du fait du revêtement adapté des voies de circulation et de la limitation de la vitesse sur le site. D'autre part, le site sera intégré dans un environnement sonore élevé du fait des axes de circulation et des bâtiments industrielles localisés à proximité. Des mesures de bruit seront réalisées dans les trois mois suivant la mise en exploitation du bâtiment.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera conçu de façon à ce que les émissions lumineuses soient concentrées au niveau des zones de parkings et des voies de circulation (lampadaires éclairant en cône).</p> <p>Cela permettra ainsi de limiter les émissions lumineuses vers l'extérieur du site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bâtiment projeté sera équipé d'une chaudière au gaz. Elle sera maintenue régulièrement conformément à la réglementation, et notamment aux articles R224-20 et suivants.</p> <p>Les déplacements des VL et PL seront aussi à l'origine de rejets atmosphériques. Compte tenu du fait que les véhicules seront principalement à l'arrêt sur le site, l'impact sur la qualité de l'air de la zone sera négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le système d'assainissement mis en place dans le cadre du projet sera de type séparatif. Les eaux usées sont rejetées vers le réseau dédié de la zone. Les eaux des voiries et des parkings du projet seront traitées par un séparateur à hydrocarbures en sortie du bassin de rétention localisé au nord-est du site. Les eaux pluviales de toiture du bâtiment projeté seront directement rejetées dans le bassin d'infiltration. Enfin, en cas d'incendie du bâtiment projeté, l'ensemble des eaux d'extinction d'incendie sera confiné en totalité dans un bassin de rétention.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des effluents liquides (des eaux pluviales et eaux sanitaires).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Compte-tenu de l'absence de procédé industriel, les activités du projet généreront en majeure partie des déchets non dangereux (principalement des déchets d'emballages).</p> <p>Le projet générera également en très faible quantité des déchets dangereux : piles et batteries, tubes fluorescents, matériel informatique, chiffons et absorbants souillés, boues d'hydrocarbures recueillies au niveau du séparateur. Le volume des DID générés par l'activité propre du bâtiment sera faible.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. annexe 7

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aucune incidence significative sur l'environnement n'a été identifiée. Le terrain sur lequel sera implanté le projet ne présente pas de spécificités en matière de faune et flore, d'habitats ou de continuité écologique. D'autre part, les impacts potentiels de l'installation projetée sur l'environnement seront limités ou supprimés par la mise en place de mesures spécifiques.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Mesures permettant de limiter ou supprimer les impacts potentiels du projet sur l'environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

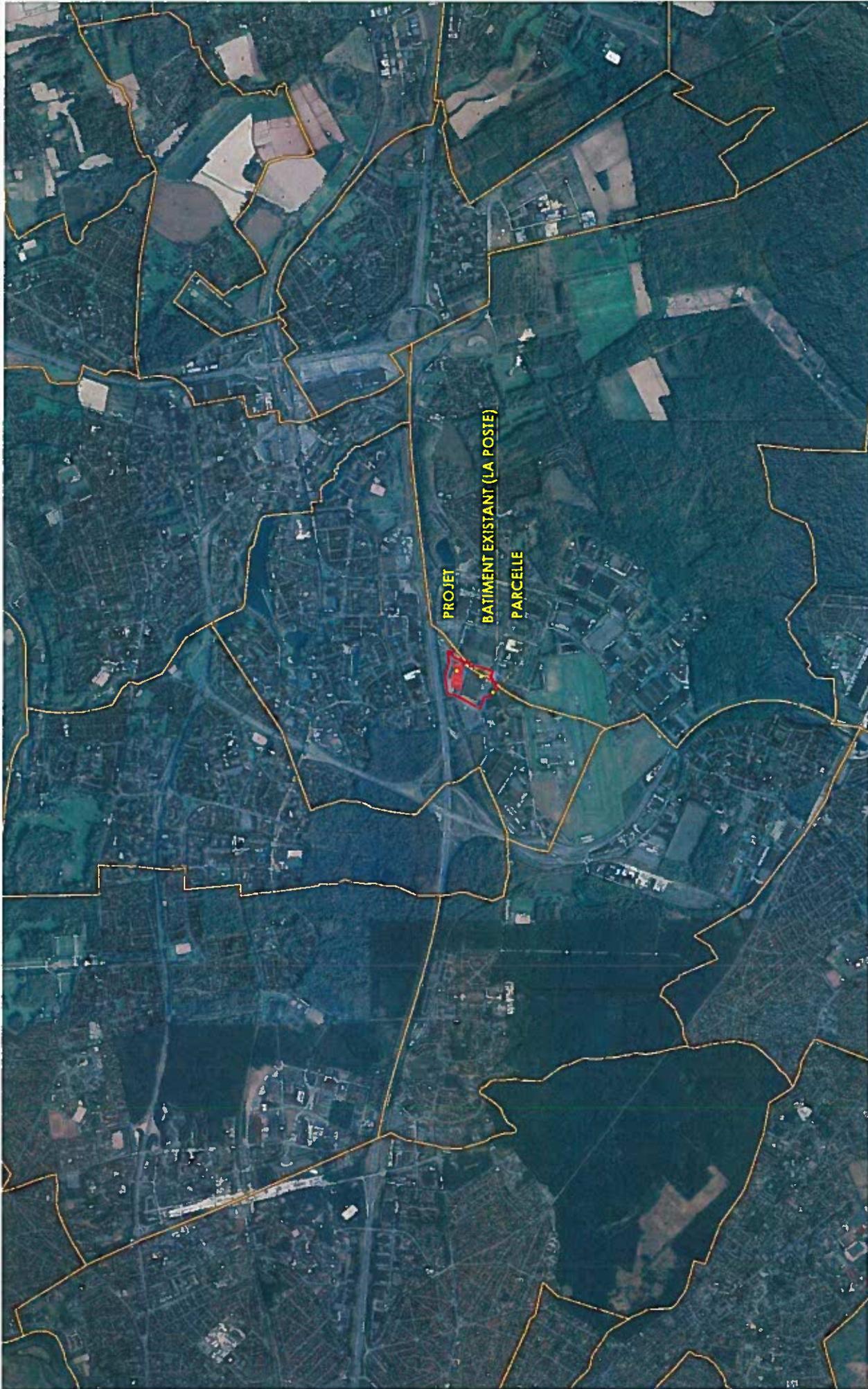
Paris

le.

24.09.2022

Signature





CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT & BUREAUX

Rue Fesbouter - LOGNES 77115

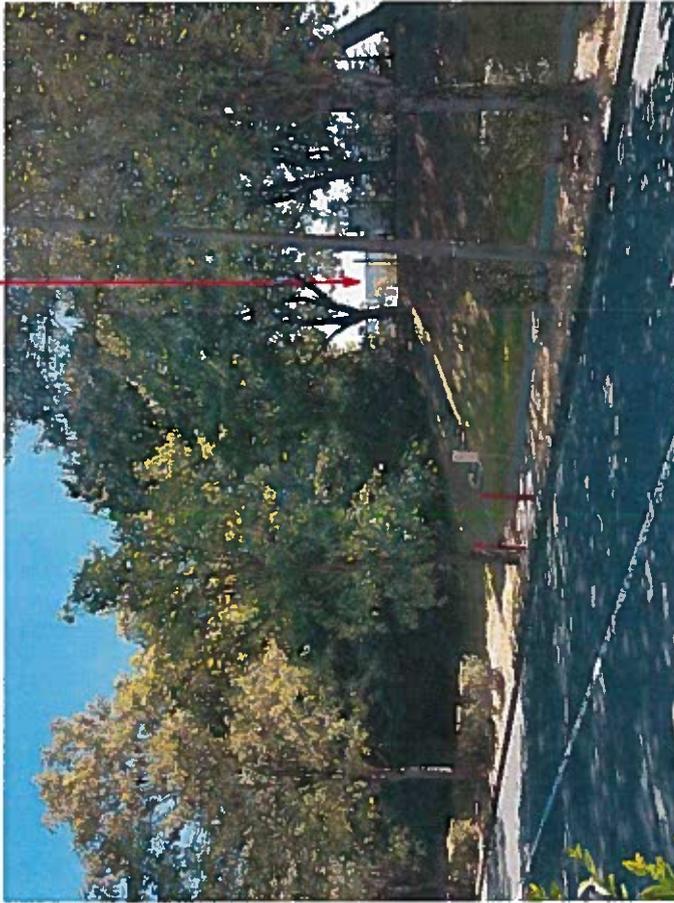
PAC

PLAN DE SITUATION PROJET
Ech. 1/25 000e

Parcelle	65900	Echelle	1:25000
Parcelle	PAC-03	Date	14/09/2020
Parcelle	B	Projet	ENTREPOT & BUREAU
<small>Le document est la propriété de l'Etat et il est communiqué en vertu de l'article 132-1 du Code de l'Accès à l'Information. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission de l'Etat est formellement interdite.</small>			



PROJET



PC 8.1 - Photographie environnement lointain, depuis la rue de la Maison Rouge

PROJET



PC 8.2 - Photographie environnement lointain, depuis l'accès rue Pelloutier



Commune	65900
Code postal	65900
Date	30/07/2020
Version	0
Projet	PC 8 : PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT LOINTAIN
Client	LOGIBIS 71185

CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT & BUREAUX
 Rue Pelloutier - LOGIBIS 71185

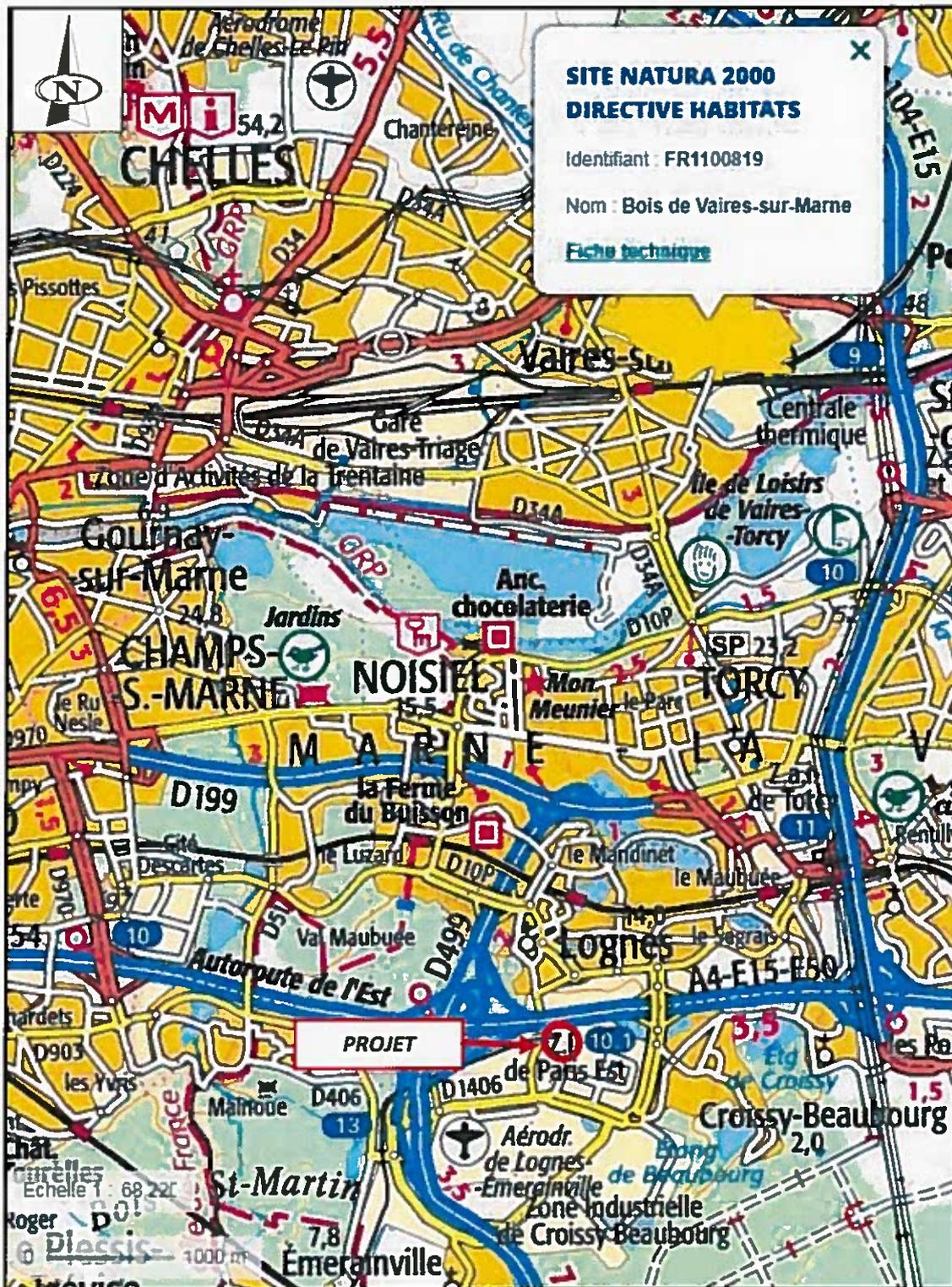
PC 8 : PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT LOINTAIN

PC



Handwritten signature

Annexe 6 – Cartographie des zones sensibles



Le projet est compatible avec son environnement.

Annexe 7 – Mesures permettant de limiter ou supprimer les impacts potentiels du projet sur l'environnement

Thème	Nature des impacts potentiels	Mesures prévues
	Consommation d'eau de ville	Aucune utilisation d'eau à usage industriel ne sera réalisée dans le cadre de l'exploitation du projet.
EAU	Rejet d'eaux pluviales	Les eaux pluviales de voirie seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures.
	Eaux d'extinction d'incendie / Déversements accidentels dans les réseaux	Le confinement de toutes les eaux d'extinction d'incendie (calcul D9A) pourra être réalisé dans bassin de rétention aménagé sur le site. En cas d'incendie du bâtiment ou de déversements accidentels, une vanne asservie au déclenchement du sprinklage permettra le confinement des eaux polluées sur le site.
		Analyse et traitement approprié par un prestataire agréé.
AIR	Emissions diffuses : impact négligeable par rapport à l'environnement du projet	Vitesse limitée dans la zone (30 km/h)
	Emissions canalisées et en cas de fonctionnement dégradé	Entretien régulier des installations techniques liées à l'entrepôt
ODEUR	Pas d'odeur perceptible à l'extérieur du projet	Aucun stockage odorant ne sera réalisé sur les aires extérieures
BRUIT et VIBRATIONS	Sources sonores et vibratiles diffuses : circulation	Revêtement adapté des voies de circulation Livraisons et expéditions préférentiellement en journée Vitesse limitée dans la zone
	Sources sonores et vibratiles ponctuelles : motopompe	Entretien régulier des installations

Annexe 7 – Mesures permettant de limiter ou supprimer les impacts potentiels du projet sur l'environnement

Thème	Nature des impacts potentiels	Mesures prévues
DECHETS	Production de déchets industriels non dangereux (DND) et dangereux	Tri des déchets Collecte et élimination des déchets dangereux (boues d'hydrocarbures) dans des filières adaptées par des prestataires agréés.
SOLS / SOUS-SOL	Stockage de produits liquides	Il n'est pas prévu le stockage de produits dangereux. Une cuve à fioul (environ 1 m ³) alimentera l'installation d'extinction automatique.
TRANSPORTS	Déversement accidentel	Mise en place de rétention Utilisation d'absorbant adaptée si nécessaire
	Bruit et émissions atmosphériques associés à la circulation routière	Augmentation non significative du trafic généré par le projet
	Sécurité	Séparation des flux VL et PL
ENERGIE	Consommation d'électricité et d'énergie fossile	Isolation du bâtiment Climatisation à l'aide de Roof-Tops fonctionnant avec un fluide frigorigène autorisé
PAYSAGE	Intégration paysagère	Conception architecturale du bâtiment pour l'intégrer au mieux dans son environnement Traitement paysager des façades des bâtiments et des espaces verts
EMISSIONS LUMINEUSES	Eclairage de nuit	Lampadaires éclairant en cône vers les voies de circulation
FAUNE et FLORE	Faune et flore environnante	Choix d'espèces végétales auto-suffisantes et non invasives Traitement des espaces verts qui pourront devenir un habitat temporaire pour les espèces animales de passage
TRAVAUX	Source d'émissions atmosphériques, de rejets aqueux, de déchets, de bruit et de pollution des sols	Travaux réalisés selon la réglementation en vigueur Mesures spécifiques pour limiter les rejets aqueux en phase travaux